Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20261013-20261002-DE

2026 -
Registre des délibérations

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 13 octobre 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18
Date de la convocation		
7 octobre 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16 octobre 2026		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Alexandre, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux, le 7 octobre 2026.

Présents : BODIN Alexandre, SUBIRY Delphine, MOREAU Sylvain, MENEUST Marie, SUBIRY Jean-Yves, DUFLOS Béatrice, PANETIER Pascal, SARTONI Justine, FAUCHEUX David, GUERAULT Maggy, BOUGERES Amandine, CHEVRIER Denis. HERVOUET Sylvie, DÉSILLE Julien, TOUCHET Maxime, JEANNE Quentin, SOREL Marie.

Absents excusés ayant donné procuration : DZIEDZIC Ollivier (pouvoir à M. CHEVRIER Denis)
Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire de séance : MENEUST Marie

20261002 Attribution marché public travaux d'aménagement de la voirie communale

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les offres reçues dans le cadre du marché « travaux d'aménagement de la voirie communale 2026 ».

La consultation a été lancée le 8 septembre 2026. Avec un délai de réponse fixée au 30 septembre à midi.

3 offres ont été reçus dans les délais.

Le règlement de consultation prévoit un jugement des offres selon les critères suivants :

- 60% valeur prix
- 30% valeur technique
- 10% délai d'exécution

Une commission MAPA (marché à procédure adaptée) s'est réunie le 5 octobre 2026 pour émettre un avis sur l'attribution du marché suivant l'analyse des offres présentée le service études et travaux de Vitré Communauté.

Les membres de la commission MAPA ont émis un avis favorable pour l'attribution du marché à l'entreprise SECHE pour un montant total de 32 703.50 € HT.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 16 octobre 2026
et publication et/ou notification le : 16 octobre 2026

Vu le C.G.C.T ;
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;
Vu l'avis de la commission MAPA en date du 5 octobre 2026 ;

➢ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **APPROUVER** l'attribution du marché de travaux d'aménagement de la voirie communale à l'entreprise SECHE de Le Bourgneuf la Forêt (53) pour un montant global de 32 703.50 HT, soit 39 244.20 € TTC
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 16 octobre 2026
Le Maire, M. BODIN Alexandre

MAIRIE DE DOMALAIN
35680 DOMALAIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 16 octobre 2026
Publication le : 16 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20261013-20261002-DE